Beaune Côte & Sud

communauté d'agglomération
www.beaunecoteetsud.com

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 30 MARS 2015

Date d'envoi de la convocation : 24 Mars 2015
Nombre de Conseillers en exercice : 93
Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 77
Nombre de Procurations : 13
Nombre de Votants : 90
Date d'affichage du compte rendu : 3 Avril 2015
Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :
09 Avril 2015

PRESIDENCE DE : M. Jean-Pierre REBOURGEON

Présents : *Titulaires* : Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Gérard ROY, Bernard BATTAULT, Patrick MANIERE, Jean-Luc BECQUET, Nadine BELISSANT-REYDET, Isabelle BIANCHI, Pierre BOLZE, Raphaël BOUILLET, Marie-France BRAVARD, Jean-François CHAMPION, Carole CHATEAU, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, Thibaut GLOAGUEN, Fabrice JACQUET, Danièle JONDOT-PAYMAL, Marie-Odile LABEAUNE, Virginie LEVIEL, Marie-Laurence MERVAILLE, Philippe ROUX, Jacques THOMAS, Jean-Benoît VUITTENEZ, Jean-Noël MORY, René L'EXCELLENT, Estelle BERNARD-BRUNAUD, Martine BOUGEOT, Philippe DIDAILLER, Patrick FERRANDO, Michel PICARD, Michèle RODIER, Jean POIGEAUD, Jean-Claude BROUSSE, Liliane JAILLET, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Christian GHISLAIN, Sandrine ARRAULT, Franck CHAMBRION, Olivier ATHANASE, Jean-Marc PRENEY, Christian BRESSOULALY, Noël BELIN, Jérôme BILLARD, Vincent LUCOTTE, Joëlle BAZOT-BOUDOT, Serge COLLAVINO, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Jean-Paul ROY, Annie BARAT, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Jacky CLERGET, Philippe CESNE, Claude CORON, Jérôme FLACHE, Jean CHEVASSUT, Bernard NONCIAUX, Gérard GREFFE, Gérard PRUDHON, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Sylvain JACOB, Paul BECKER, Daniel TRUCHOT, Patricia RACKLEY, Jean MAREY.

Suppléants : Mme et MM. Michel PERDRIER (Suppléant de CORGENGOUX), Guy DROMARD (Suppléant de MAVILLY-MANDELOT), Serge COULON (Suppléant de SANTENAY) et Frédérique PAPILLON (Suppléante de SANTOSSE).

Délégués ayant donné procuration :

- M. Jean-Claude ANDRE à M. Jean-François CHAMPION,
- Mme Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS à M. Jean-Luc BECQUET,
- Mme Anne CAILLAUD à M. Xavier COSTE,
- M. Frédéric CANCEL à Mme Carole CHATEAU,
- Mme Virginie LONGIN à Mme Virginie LEVIEL,
- M. Antoine TRIFFAULT-MOREAU à M. Thibaut GLOAGUEN,
- Mme Carla VIAL à Mme Justine MONNOT,
- M. Gabriel FOURNIER à M. Jean-Pierre REBOURGEON,
- Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Patrick FERRANDO,
- Mme Céline DANCER à Mme Sandrine ARRAULT,
- Mme Chantal MITANCHEY à M. Franck CHAMBRION,
- M. Jacques FROTEY à M. Jean MAREY,
- M. Guillaume D'ANGERVILLE à M. Denis THOMAS.

Délégués Absents non suppléés et non représentés : Mme et MM. Marc DENIZOT, Marie-Laure RAKIC et Alain SUGUENOT.

Secrétaire de séance : Mme Justine MONNOT.

Délibération

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales -CGCT-, M. SUGUENOT cède la présidence de l'Assemblée à M. REBOURGEON, Co 1er Vice-Président, qui laisse à son tour la parole au rapporteur.

M. CHAMPION, rapporteur, rappelle que dans le cadre de la clôture de l'exercice comptable 2014 du Budget Principal et des Budgets Annexes de la Communauté d'Agglomération, il appartient à son Assemblée délibérante d'approuver le Compte Administratif.

Il indique que celui-ci présente des identités de valeurs identiques à celles du Compte de Gestion et permet d'apprécier les résultats dégagés globalement au cours de l'année après reprise des résultats de l'année antérieure.

Le rapporteur précise que l'exercice 2014 est le huitième depuis la création de la Communauté d'Agglomération. Il correspond au début d'un mandat et s'inscrit dans la continuité de la politique de développement insufflée sous les précédentes mandatures. 2014 marque également la première année de diminution en valeur des dotations de l'Etat en faveur des collectivités locales, ce qui devra conduire à une nouvelle façon de penser financièrement les projets que la Communauté d'Agglomération souhaitera mener dans une logique de développement harmonisé et concerté d'un territoire vaste et varié.

M. CHAMPION ajoute que l'excédent global dégagé par le Budget Général témoigne une nouvelle fois de la capacité de la Communauté d'Agglomération à mobiliser sa trésorerie après avoir eu recours à l'emprunt au cours de l'exercice 2013.

Afin d'analyser plus précisément la situation du Compte Administratif 2014, le rapporteur indique que seront successivement présentés :

- l'état financier global, tous budgets confondus, en se référant à celui de l'exercice 2013,
- l'état financier par budget, avec le rappel des investissements lourds réalisés ou au moins engagés.

❖ LE BUDGET CONSOLIDE

➔ Vision tous budgets confondus

L'excédent global de clôture sur l'exercice 2014 est constaté à hauteur de 5 118 158,16 €, ce qui constitue dans le contexte budgétaire que connaissent les Collectivités locales et leurs EPCI, une performance soulignée par le Magistrat de la Chambre des Comptes à l'occasion du récent entretien préalable à l'envoi des observations du Juge financier à l'issue du contrôle de gestion de la Communauté d'Agglomération.

Cet excédent se décompose ainsi :

	2014	2013
Fonctionnement	5 539 823,35 €	3 966 636,46 €
Investissement	-421 665,19 €	3 111 022,91 €
Résultat Global	**5 118 158,16 €**	**7 077 659,37 €**

Les flux financiers constatés en 2014 sont en diminution par rapport à 2013 en dépenses (-2 506 128,42 €, soit -3,61%), comme en recettes (-4 465 629,63 €, soit -5,84%) ainsi que le montre le graphique présenté ci-après.

Synthèse des charges et produits par section pour 2013 et 2014

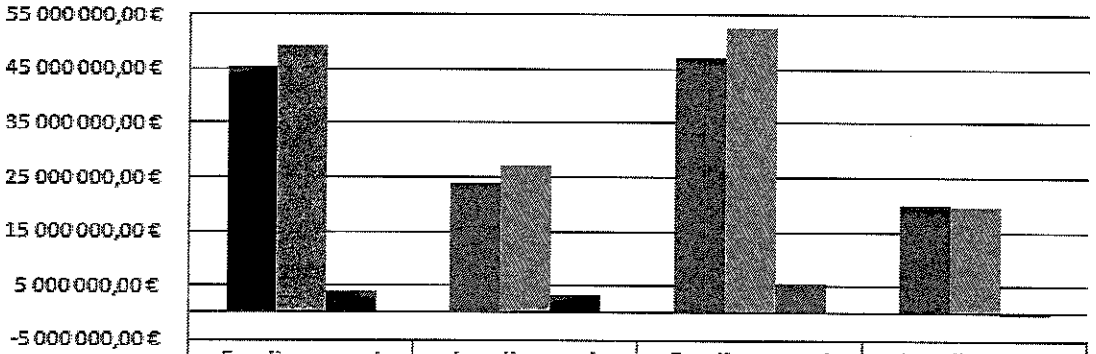

	Fonctionnement 2013	Investissement 2013	Fonctionnement 2014	Investissement 2014
D	45 423 221,54 €	23 970 167,33 €	47 038 104,65 €	19 849 155,80 €
R	49 389 858,00 €	27 081 190,24 €	52 577 928,00 €	19 427 490,61 €
Solde R-D	3 966 636,46 €	3 111 022,91 €	5 539 823,35 €	-421 665,19 €

Cette situation s'explique pour l'essentiel par le rythme de croisière pris par la Communauté d'Agglomération en termes de compétences exercées -aucun nouveau transfert n'ayant été opéré depuis 2009- ainsi que par un recours limité à l'emprunt.

Pour mémoire, si 9M€ ont été empruntés au cours de l'exercice 2013, un seul emprunt de 247 000 € a été souscrit au cours de l'exercice 2014 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations afin de financer la future station d'épuration de DEZIZE-lès-MARANGES.

L'encours de la dette par Budget au 31 décembre 2014 se présente ainsi :

Budget Concerné	Capital restant dû 31.12.2014
BUDGET PRINCIPAL	**5 316 215,01 €**
DECHETS	**110 887,23 €**
BUDGET TRANSPORT	**459 195,79 €**
ASSAINISSEMENT AFFERMAGE	**12 096 209,99 €**
ASSAINISSEMENT REGIE	**1 604 247,61 €**
SPANC	**- €**
EAU POTABLE AFFERMAGE	**2 839 960,55 €**
EAU POTABLE REGIE	**2 054 132,13 €**
TOTAL	**24 480 848,30 €**

Cette situation traduit une gestion particulièrement rigoureuse de l'EPCI tant dans les domaines financier et fiscal qu'en termes de management et de mutualisation des ressources dans un contexte de crise économique. Il convient toutefois de noter que l'ampleur du plan pluriannuel d'investissement nécessitera de recourir à nouveau à l'emprunt au cours de l'exercice 2015, dans des conditions encore avantageuses, mais qui pourraient ne pas le rester durablement.

La comparaison entre les exercices 2013 et 2014 fait apparaître pour le Budget Principal et les Budgets Annexes les résultats de clôture synthétisés ainsi :

Budget Principal et Budget Annexe Transports

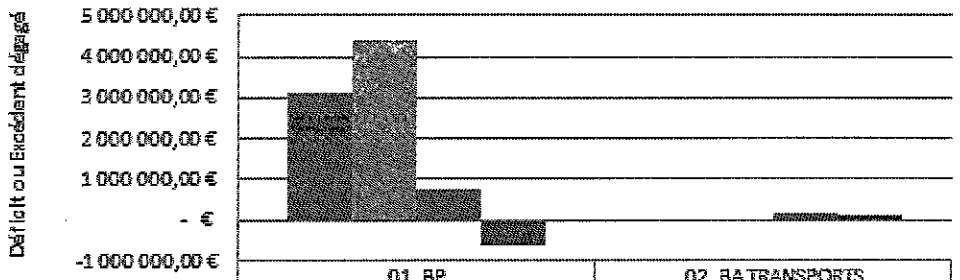

	01. BP	02. BA TRANSPORTS
Résultat de Fonctionnement 2013	3 090 080,77€	- €
Résultat de Fonctionnement 2014	4 378 039,54€	- €
Résultat d'Investissement 2013	762 336,66€	136 643,20€
Résultat d'Investissement 2014	-606 903,15 €	118 533,26€

Budgets Annexes Assainissement et Eau Potable

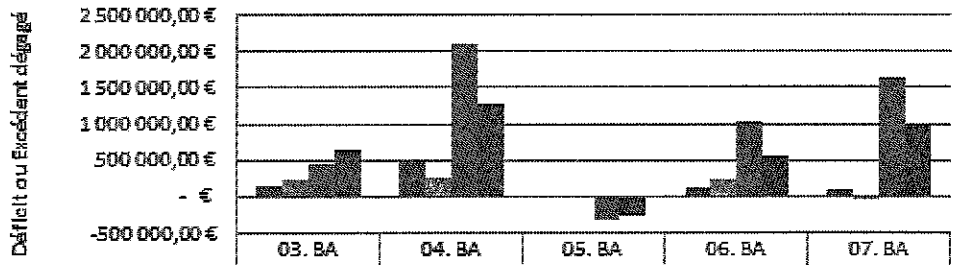

	03. BA ASSR	04. BA ASSA	05. BA SPANC	06. BA EAUR	07. BA EAUA
Résultat de Fonctionnement 2013	149 419,87€	518 903,80€	-4 578,25 €	129 622,27€	83 188,00€
Résultat de Fonctionnement 2014	233 243,34€	251 373,71€	-20 382,30€	237 900,63€	-31 631,57€
Résultat d'Investissement 2013	448 165,96€	2 101 816,61€	-328 243,69 €	1 017 749,09€	1 625 502,26€
Résultat d'Investissement 2014	638 866,70€	1 271 567,94€	-270 361,00 €	569 319,91€	1 012 756,19€

Budgets Annexes des ZAC et ZA

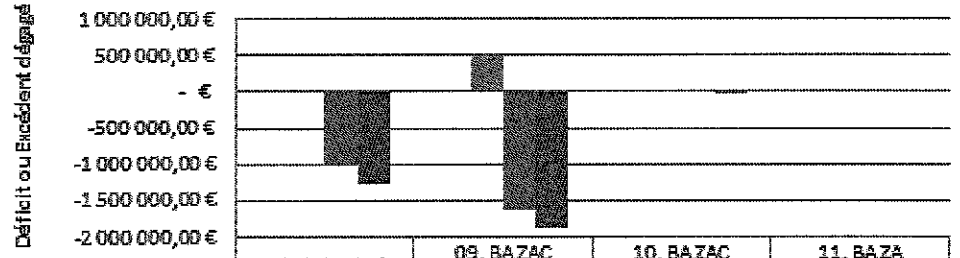

	08. BA ZAC PF	09. BA ZAC CERISIERES	10. BA ZAC TEMPLIERS	11. BA ZA MONTAGNY
Résultat de Fonctionnement 2013	- €	- €	- €	- €
Résultat de Fonctionnement 2014	- €	491 280,00€	- €	- €
Résultat d'Investissement 2013	-1 025 061,82 €	-1 627 885,36 €	- €	- €
Résultat d'Investissement 2014	-1 274 370,45 €	-1 880 643,29 €	-431,30 €	- €

❖ BILAN PAR BUDGET

Sont présentés ci-après par budget :

- le comparatif 2013-2014 des résultats de clôture Fonctionnement/ Investissement et global par budget,
- le bilan des principaux investissements effectués sur l'exercice 2014.

➔ **BUDGET PRINCIPAL**

- *Le résultat de clôture 2014 se présente ainsi :*

	2014	2013
Fonctionnement	4 378 039,54 €	3 090 080,77 €
Investissement	-606 903,15 €	762 336,66 €
Résultat Global	**3 771 136,39 €**	**3 852 417,43 €**

Si on compare ce Budget principal à celui de 2013, le résultat de clôture affiche une quasi stabilité, soit -81 281,04€. Cette variation est d'autant plus remarquable qu'elle intervient alors que d'importantes charges nouvelles sont venues impacter la section de fonctionnement telles la réforme des rythmes scolaires et la redevance versée à la Lyonnaise des eaux pour la gestion des plans d'eau de MERCEUIL-TAILLY et de la base de loisirs de MONTAGNY-lès-BEAUNE. D'autre part, contrairement à 2013, aucun emprunt n'est venu augmenter les recettes d'investissement. Cette situation relève de la performance dans un contexte de raréfaction des deniers publics.

Cette tendance s'explique de deux façons :

➢ la Section d'Investissement : le résultat déficitaire constaté résulte principalement de l'encaissement début 2015 de la subvention versée par la Région Bourgogne pour financer les travaux d'aménagement de la baignade de MONTAGNY-lès-BEAUNE, soit 1 021 160 €,

➢ la Section de Fonctionnement : en cette première année de diminution de l'enveloppe normée (-1,5Mds €), le dynamisme des bases fiscales ainsi que d'importants rôles supplémentaires ont permis de faire face à la baisse des dotations, à l'augmentation très sensible du montant des péréquations et à l'augmentation des charges liées notamment à la mise en œuvre de la Réforme des Rythmes Scolaires. Dans ce contexte, l'excédent de la section de fonctionnement progresse de 1,3M € par rapport à 2013, résultat à souligner.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, il est possible de confirmer les données suivantes :

- dans un contexte de baisse globale des dotations liées aux dispositions prises pour réduire le déficit de l'Etat, la DGF diminue de 279 960 €, soit -11,52%, entre 2013 et 2014 passant de 2 431 100 € à 2 151 140 € : ce constat est principalement du à une ponction spécifique de 233 729 € appelée « contribution de l'EPCI au redressement des finances publiques » ; néanmoins, les efforts fournis par la Collectivité depuis sa création, en matière de transferts de charges notamment, sont désormais moins visibles ; en effet, l'enveloppe globale nationale, réduite à hauteur d'1,5 Mds € pour 2014, sera à nouveau réduite de 3,67Mds € en 2015, le bloc communal (Communes + EPCI) étant impacté à hauteur de 56% ; la tendance baissière entamée en 2014 devrait s'accentuer en 2015 ;
- comme le montre le tableau ci-dessous, le solde net de fiscalité locale après comptabilisation des Attributions de Compensation (= impositions locales - AC - prélèvement FNGIR - FPIC) représente 6 901 360 €, en hausse de 896 644 €, soit +14,93% par rapport à 2013, résultat là également à souligner et qui est la traduction du dynamisme des bases et de l'augmentation de l'assiette de fiscalité.

Par référence à l'exercice budgétaire 2013 et compte tenu des éléments de contexte développés ci-avant, les constats suivants peuvent être faits :

Evolution des concours financiers de l'Etat	2013	2014	Ecart	
Dotation d'Intercommunalité	2 431 100 €	2 151 140 €	-279 960 €	-11,52%
Dotation de compensation (part salaires)	3 403 469 €	3 366 503 €	-36 966 €	-1,09%
Compensation d'exonérations fiscales décidées par l'Etat	358 682 €	340 669 €	-18 013 €	-5,02%
Total des concours financiers	**6 193 251 €**	**5 858 312 €**	**-334 939 €**	**-5,41%**
Produit de fiscalité reçu	17 343 576 €	18 363 537 €	1 019 961 €	+5,88%
- FNGIR (Péréquation verticale)	1 895 602 €	1 895 602 €	0 €	0,00%
- FPIC (Péréquation Horizontale)	100 144 €	197 348 €	97 204 €	+97,06%
- Dégrèvements CFE et TASCOM décidés par l'Etat		26 113 €	26 113 €	-
- Attributions de Compensation nettes	9 343 114 €	9 343 114 €	0 €	0,00%
Produit net de fiscalité	**6 004 716 €**	**6 901 360 €**	**896 644 €**	**+14,93%**
Total Dotations + Fiscalité	**12 197 967 €**	**12 759 672 €**	**561 705 €**	**+4,60%**

- les autres recettes fiscales évoluent différemment :
  - ★ la Taxe d'Enlèvement des ordures Ménagères -TEOM- augmente de 2,34 % (+ 104 240 €) passant de 4 448 810 € à 4 553 053 €,
  - ★ la Taxe de Séjour passe de 797 198 € en 2013 à 991 777 € en 2014, en hausse de 194 579 € (+24,41%) ; cette hausse importante traduit l'attractivité touristique du territoire ; une part importante de cette hausse est due aux nombreuses relances et régularisations qui ont été permises par la mise en œuvre d'une solution en ligne de la gestion des déclarations ; la politique de lutte contre la fraude quelle qu'en soit la nature devra encore s'intensifier afin que le Budget Annexe du tourisme soit équilibré et qu'aucun prélèvement ne soit opéré sur le Budget Principal ;
- les recettes tarifaires ont progressé de près de 22 000 € (0,77% d'augmentation) par rapport à 2013, pour représenter une enveloppe de recettes de 2 894 696 € ;
- en parallèle, les subventions de fonctionnement progressent de 436 524 € par rapport à 2013 pour s'établir à 3 037 191 €, soit une hausse de +16,79% par rapport à 2013 ; cette augmentation importante s'explique pour moitié par une hausse des participations versées par les éco-organismes ainsi que par une hausse des prestations versées par les services de la CAF, suite à l'habilitation de nouvelles structures dédiées à l'Enfance ;
- en matière de ressources humaines, si la masse salariale brute augmente de +3,39% entre 2013 et 2014 (12,61M€ pour 2014 contre 12,19M€ en 2013), la charge nette (masse salariale brute moins la part supportée par les Budgets Annexes et les mises à disposition de personnel après des communes et organismes extérieurs ainsi que les indemnités journalières remboursées par l'assurance maladie) supportée par le contribuable intercommunal subit une hausse de +4,32% seulement ; elle s'établit à 10 546 646 € en 2014 contre 10 109 451 € en 2013 ; cette hausse s'explique notamment par une hausse des charges de personnel induites par la Réformes de Rythmes Scolaires dans le secteur de l'Enfance notamment, cette compétence n'impactant aucun Budget Annexe ;
- les Attributions de Compensations -AC- nettes (rapport AC positives – AC négatives) se stabilisent à leur niveau de 2012 soit 9 343 114 € ; cela représente pour la Communauté d'Agglomération une moindre

dépense qui devrait s'accentuer en 2015 dans l'optique des travaux à mener par la CLETC dans le cadre du transfert au 1er janvier 2015 de la compétence « eaux pluviales » ;

- la subvention d'équilibre prélevée sur le Budget Principal au profit du Budget Annexe des Transports, passe de 672 265 € en 2013 à 716 106 € en 2014, représentant une hausse de +6,52%, soit 43 841 € ;
- la faculté de recourir au Budget Principal pour équilibrer le service du SPANC étant ouverte pendant 5 ans, aucune subvention au profit du Budget Annexe n'a été versée depuis l'exercice 2011 (pour mémoire, 93 003 € étaient venus équilibrer le Budget Annexe en 2011) ; il est rappelé à cet égard que le Budget Principal prend en charge directement les dépenses liées aux frais de contentieux en cours dans ce domaine.

Comme pour le Fonctionnement, le résultat déficitaire en section d'Investissement s'explique par la capacité de l'EPCI à mobiliser sa trésorerie pour financer ses investissements sans impacter son niveau d'endettement :

- après avoir emprunté 2M€ fin 2013, aucun prêt n'a été souscrit au cours de l'exercice 2014 pour financer les 5,66M€ d'investissements réalisés, ce qui a pour effet de maintenir à 1,8 années le ratio de capacité de désendettement constaté au Compte Administratif 2013 ; cette situation démontre la capacité de l'EPCI à dégager des marges de manœuvre en fonctionnement malgré la baisse des dotations de l'Etat.

  En effet, comme indiqué dans un rapport distinct, il est proposé d'affecter à l'investissement la part d'excédents de fonctionnement correspondant à la gestion des Déchets (soit 395k€), objet d'une comptabilité analytique au sein du Budget Principal, ainsi qu'environ 25% (soit 982k€) des près de 4M€ d'excédents dégagés par le reste du Budget Principal ; cela aura pour effet de dégager des marges de manœuvre non négligeables pour 2015 tant en investissement qu'en fonctionnement ;
- la récupération de 549 554 € de FCTVA a permis, quant à elle, de produire de l'épargne et de réduire d'autant le besoin de financement de la section d'investissement au cours de l'exercice 201 ; à noter que cette somme correspond à seulement trois trimestres de financement de dépenses ;
- des subventions ont été réellement perçues pour un montant 2 228 452 € contre 1 436 784 € au cours de l'exercice 2013. Cette situation traduit les efforts des services communautaires pour être à l'affut de toute contribution extérieure, dans un cadre contractuel ou dans celui d'appel à projets ;
- la charge nette des amortissements passe 565 937 € en 2013 à 505 947 € en 2014, ce qui correspond à une diminution de la valeur nette comptable du patrimoine communautaire.

L'ensemble des recettes dégagées sans recours à l'emprunt a permis de financer 91,53% des investissements réalisés en 2014 à hauteur de 5,66M€, dont 2,62M€ de reports de l'exercice 2013. Ce ratio s'établissait à 84,75% en 2013. Cette évolution est significative d'une politique de maîtrise des charges.

Outre le remboursement de la dette en capital à hauteur de 341 031 € qui représente 5,58 % de l'enveloppe globale, les investissements concernent les postes suivants :

CA 2014	Amortisst des subventions	Etudes, licenses...	Acquisit°, réalisat°, Wx en cours	Fonds de concours versés	TOTAL Brut	Rbst K	TOTAL Net
TOURISME	14 630 €	56 252 €	2 779 619 €	75 000 €	**2 925 501 €**	169 124 €	**3 094 625 €**
PETITE ENFANCE	30 863 €	5 813 €	376 572 €		**413 247 €**	23 890 €	**437 137 €**
ENFANCE	32 728 €		134 917 €		**167 645 €**	20 805 €	**188 450 €**
EQUIPTS SPORT			1 063 966 €	3 285 €	**1 067 251 €**	61 698 €	**1 128 949 €**
EQUIPTS CULT	563 €		42 612 €		**43 175 €**	2 496 €	**45 671 €**
URBA/INFRA		114 804 €	78 291 €	40 000 €	**233 095 €**	13 475 €	**246 570 €**
FDC VERSES				47 513 €	**47 513 €**	2 747 €	**50 260 €**
SERVICES TRSVX	475 €	79 630 €	228 493 €		**308 599 €**	17 840 €	**326 439 €**
DECHETS	16 074 €		546 077 €		**562 151 €**	28 956 €	**591 106 €**
Budget Principal	**95 333 €**	**256 499 €**	**5 250 547 €**	**165 798 €**	**5 768 177 €**	**341 031 €**	**6 109 208 €**

➔ BUDGET TRANSPORTS

- *Le résultat de clôture 2014 se présente ainsi :*

	2014	2013
Fonctionnement	- €	- €
Investissement	118 533,26 €	136 643,20 €
Résultat Global	**118 533,26 €**	**136 643,20 €**

➢ la Section de Fonctionnement

				Réalisé 2014	Réalisé 2013
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €
		011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 831 511,03 €	2 677 058,89 €
		012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	675 500,46 €	668 601,63 €
		014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	276,00 €	0,00 €
		042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	121 529,77 €	109 122,01 €
		65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00 €	199,00 €
		66	CHARGES FINANCIERES	18 436,51 €	17 861,59 €
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 220,20 €	0,00 €
			Total des dépenses de fonctionnement	3 648 473,96 €	3 472 843,12 €
	RECETTES	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	989,00 €	425,00 €
		70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	40 462,44 €	43 942,32 €
		73	IMPOTS ET TAXES	1 062 750,31 €	1 004 286,57 €
		74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 826 167,30 €	1 751 922,14 €
		75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,35 €	1,32 €
		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	716 277,62 €	672 265,77 €
			Total des recettes de fonctionnement	3 646 647,01 €	3 472 843,12 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	200,00 €	296 797,67 €
		020	DEPENSES IMPREVUES	0,00 €	0,00 €
		040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	989,00 €	425,00 €
		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	95 123,99 €	78 380,29 €
		20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	42 166,72 €	54 900,50 €
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 735,53 €	37 680,35 €
			Total des dépenses d'investissement	145 215,24 €	468 183,81 €
	RECETTES	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	136 643,20 €	0,00 €
		040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	122 229,59 €	109 122,01 €
		10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	3 604,00 €	1 994,00 €
		13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 452,78 €	3 711,00 €
		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	170,87 €	490 000,00 €
			Total des recettes d'investissement	264 100,45 €	604 827,01 €

La Section de Fonctionnement est parfaitement équilibrée, grâce à une subvention d'équilibre prélevée sur le Budget Principal, versée en fin d'exercice 2014 à hauteur de 716 277,62 € en augmentation de 44 011,85 € par rapport à 2013.

✓ ***Répartition des dépenses***

Les dépenses imputées à la Section de Fonctionnement représentent à elles seules 96,17 % des dépenses globales du Budget des Transports (74.64 % pour le seul chapitre 011 – Charges à caractère général).

La délégation de la compétence transports scolaires à des transporteurs par le biais de marchés publics explique que la quasi-totalité des dépenses soit supportée par le chapitre 011 et donc la section fonctionnement.

Le montant des dépenses courantes 2014 s'élève à 3 646 647,01 €, en augmentation de 5% par rapport à 2013.

Cependant certains postes spécifiques à l'intérieur des dépenses courantes connaissent une évolution plus marquée :

- les prestations facturées par les entreprises titulaires de marchés pour les transports scolaires et urbains représentent à elles seules 71,61 % de la Section de Fonctionnement ; les prestations confiées à des entreprises pour les transports scolaires et urbains représentent respectivement 2 264 569,53 € et 347 948,53 € pour 2014 contre 2 061 701,39 € et 360 848,70 € pour l'exercice 2013; cette hausse globale de 7 % s'explique par l'actualisation légale des prix des marchés mais également par des prix de base plus élevés (conséquence des marchés passés pour une année plutôt que trois années habituellement en prévision de la mise en place de la DSP) ;

- la masse salariale est constatée à hauteur de 675 500,46 € contre 668 601,63 € en 2013, représentant une augmentation de 1 % ;

- les dépenses liées aux frais de carburant affichent une baisse de 8,75 % (soit -8 837,90 € en 2014) reflétant ainsi une bonne maîtrise des consommations et la baisse des prix du carburant intervenue courant 2014.

✓ ***Répartition des recettes***

En contrepartie, le montant des recettes (hors subvention d'équilibre) pour l'année 2014 s'élève à 2 930 369,40 € en augmentation de 4,63 % par rapport à 2013. Les principales évolutions sont les suivantes :

- le Versement Transport représente une recette de 1 004 286,57 € contre 960 801,30 € en 2012 ; cette augmentation en produit (+ 43 485,27 €) trouve son origine dans le fait que l'année 2012 avait été marquée par d'importants rattrapages dus à l'extension du périmètre d'assujettissement au 1er janvier 2011 ; l'augmentation de ce produit reste tout de même réelle puisque le taux de cotisation des entreprises de plus de 9 salariés situées hors de la Ville Centre continue de progresser en passant de 0,26% pour 2012 à 0,27% pour 2013 et 0.28% en 2014 ;

- la compensation des transferts de charges et autres remboursements effectués par les deux Conseils Généraux de Côte d'Or et de Saône-et-Loire à hauteur de 1 826 167,30 € pour 2014 après des négociations avantageuses pour la Communauté d'Agglomération en qualité d'Autorité Organisatrice des Transports ; la variation s'explique par la partie variable que représente le remboursement croisé lié au transport des élèves ;

- la vente des titres de transport s'établit à 40 462,44 € contre 43 942 € en 2013 ;

- la subvention d'équilibre de 716 277,62 € prélevée sur le Budget Principal, s'élevait à 672 265,77 €, soit une augmentation de 6,55 % ; cette hausse correspond en grande partie à l'extension quantitative et qualitative de la prestation décidée par délibération des Assemblées ; elle se décompose comme suit :

  * 112 913,00 € prélevés sur les Attributions de Compensation,
  * 603 364,62 € de crédits budgétaires complémentaires.

➢ <u>la Section d'Investissement</u>

Outre l'excédent d'investissement 2013 reporté à hauteur de 136 643,20 €, l'investissement le plus important en 2014 a porté sur l'étude menée dans le cadre du Plan Global de Déplacement lancées en 2011 qui a mobilisé 42 166,72 € de reports de crédit 2013 qui ont donc été réglés en 2014.

➔ <u>BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF AFFERMAGE</u>

❖ *Le résultat de clôture 2014 se présente ainsi :*

	2014	2013
Fonctionnement	251 373,71 €	518 903,80 €
Investissement	1 271 567,94 €	2 101 816,61 €
Résultat Global	**1 522 941,65 €**	**2 620 720,41 €**

➢ <u>La Section de Fonctionnement</u>

Le résultat de fonctionnement pour l'année 2014 est largement excédentaire pour 2014. Il convient cependant de noter une baisse de ce dernier par rapport à 2013 de 52 %. Cela résulte principalement d'une baisse des recettes de fonctionnement en 2014 lié au déblocage du fonds de renouvellement intervenu en 2013 pour 266 277,58 €.

✓ **Répartition des dépenses**

Les dépenses de fonctionnement 2014 marquent une légère baisse à souligner par rapport à 2013 (-1,32 %). Il convient cependant de souligner quelques évolutions dans les postes de dépenses suivants :

- une baisse des frais généraux sur l'exercice 2014 (-53,23 %) liée à l'assujettissement à la TVA de ce budget au 1er janvier 2014 ; ce qui n'était pas le cas jusqu'ici.

  Deux points doivent être notés :

  * les frais généraux ont aussi diminué sur cette période, suite à l'intégration des communes de BOUZE-lès-BEAUNE et Saint-ROMAIN dans la Délégation de Service Public – DSP – de l'assainissement collectif ; les dépenses d'entretien de ces deux systèmes d'assainissement ne sont donc plus supportées par ce Budget Annexe depuis 2014 (18 098,49 € en 2013 contre 0 € en 2014),

  * au cours de l'année 2013, des charges liées à l'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour le renouvellement de la DSP assainissement au 1er janvier 2014 ont été réglé en 2013 (11 102,50 € en 2013 contre 0 € en 2014) ;

- une augmentation des crédits destinés au paiement des intérêts d'emprunt : 470 833,67 € en 2014 contre 451 170,30€ en 2013.

✓ **Répartition des recettes**

Les recettes de fonctionnement 2014 ont diminué par rapport à 2013 (-10,44 %). Cela résulte :

- du déblocage du fonds de renouvellement pour le financement de réhabilitations de réseaux en 2013 (+266 277,58 €) ; il n'y a eu aucun déblocage de fonds en 2014; en effet, l'objectif est de recapitaliser ce fonds durant les prochains exercices afin d'autofinancer des travaux de réhabilitation de réseaux ;
- d'une diminution des produits liés à la redevance assainissement (- 17,12%) ; cette baisse correspond au décalage de recettes qui ont été perçues en début d'exercice 2015 ;

Cette baisse a été atténuée par une hausse des primes d'épuration versées par l'Agence de l'Eau suite à la mise en place d'un système s'autosurveillance notamment sur l'UDEP MONGE (+28,20 %) et l'affection en 2014 d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2013 en Section de Fonctionnement pour l'année 2014 (252 626,22 €).

➢ <u>La Section d'Investissement</u>

La Section d'Investissement pour 2014 est excédentaire à hauteur de 1 271 567,94 €. Ce résultat découle principalement du prêt souscrit en 2013 pour 3 797 000 € qui a permis de financer les travaux réglés sur 2014.

✓ **Répartition des dépenses**

Les dépenses d'investissement pour 2014 s'élèvent à 4 291 380,82 €, en baisse de 22,41 % par rapport à 2013.

Cette diminution des dépenses d'équipement résulte du déficit d'investissement 2012 qui avait été supporté sur l'exercice 2013 pour 1225 617,29 € ; il avait été comblé cette même année avec la souscription d'un prêt de 3 797 000 €.

Il convient de noter que sur les 6 078 332,08 € de travaux budgétés, 2 631 144,97 € ont été réglés (contre 2 612 975,31 € en 2013). Dans cette enveloppe globale, 1 590 561,01 € ont fait l'objet d'un report sur l'exercice 2015.

Les travaux réglés en 2014 pour 2 631 144,97 € HT se répartissent ainsi :

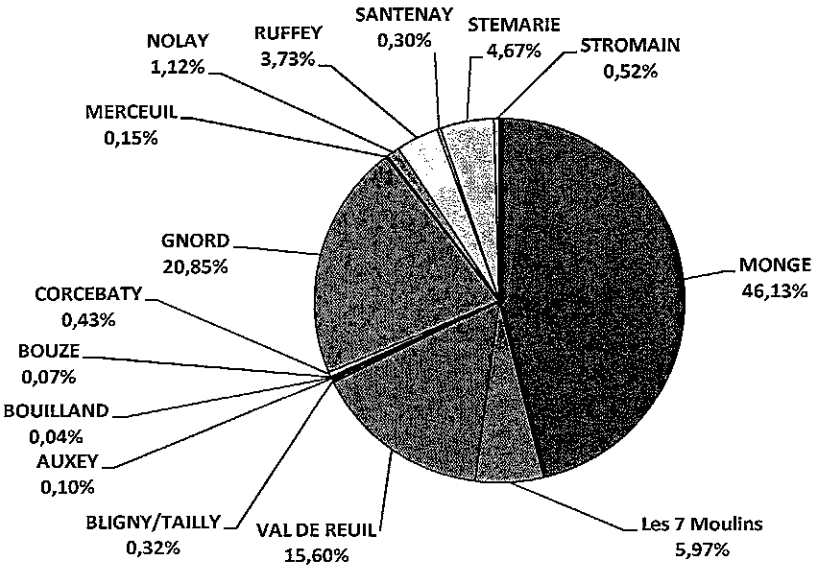

Les travaux concernent principalement les projets suivants :

- le raccordement de la commune de VOLNAY à la station de MONGE (+ 775 145,10 € HT) ;
- la mise en séparatif du réseau d'assainissement de PULIGNY-MONTRACHET dans le cadre de l'opération cœur de village : + 363 882,94 € HT (VAL de REUIL),
- le raccordement de la commune d'ALOXE CORTON à la station d'épuration de LADOIX SERRIGNY : + 548 520 ,77 € HT (Groupement Nord).

Enfin, il convient de noter une hausse des dépenses liées au remboursement des dotations d'emprunt pour 816 469,40 €, en hausse de 8 % par rapport à 2013 lié au prêt de 3 797 000 € souscrit au cours de l'année et dont l'encours n'avait été supporté que partiellement sur cet exercice.

✓ **Répartition des recettes**

Les recettes d'investissement 2014 s'élèvent à 5 562 948,76 € contre 7 633 225,07 € en 2013. La baisse résulte du fait qu'aucun prêt n'a été souscrit en 2014 à l'inverse de l'année 2013 (3 797 000 €).

Ces recettes se constituent :

- de l'excédent d'investissement 2013 reporté sur la Section d'Investissement 2014 pour 2 101 816,61 €,
- de l'affectation du fonds de renouvellements des réseaux pour 266 277,58 €,
- des subventions d'investissement perçues en 2014 qui s'élèvent à 1 262 544,75 € contre 1 478 177,84 € ; ces subventions se répartissent comme suit :

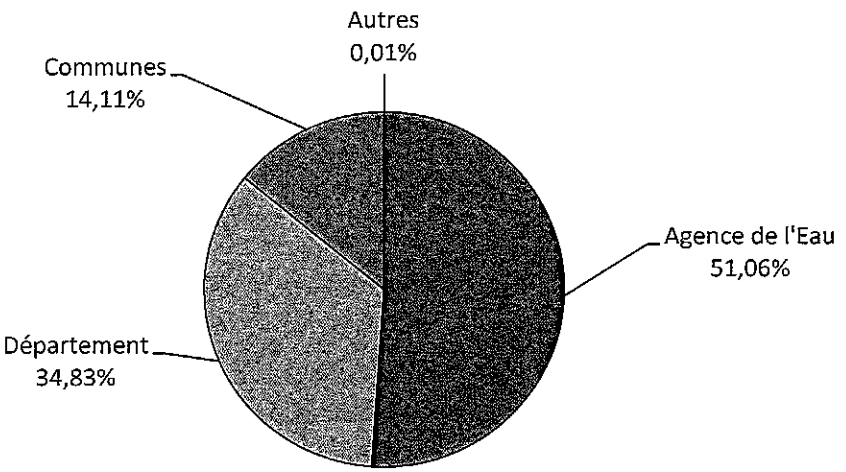

➔ BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE

❖ *Le résultat de clôture 2014 se présente ainsi :*

	2014	2013
Fonctionnement	233 243,34 €	149 419,87 €
Investissement	638 866,70 €	448 165,96 €
Résultat Global	**872 110,04 €**	**597 585,83 €**

➢ La Section de Fonctionnement

On constate une hausse du résultat de fonctionnement de 3,62 %. Cela résulte principalement de l'affectation du résultat de fonctionnement 2013 en Section de Fonctionnement 2014 pour 128 914,47 €.

✓ **Répartition des dépenses**

Le montant des dépenses 2014 s'élève à 679 773,23 €, en hausse de 3,61 % par rapport à 2013. Cette augmentation correspond aux évolutions suivantes :

- une baisse des frais généraux pour l'année 2014 (-10,24 %) ; en 2013, il a été réglé une dépense décennale pour le curage de la lagune de NANTOUX (14 820 €) ;

- une hausse des charges de personnel (6,66 %) qui résulte de régularisations de mise à disposition de personnel 2013 sur l'exercice 2014 (7 246,85 €) ;
- une hausse des intérêts bancaires (23,35 %) suite à la souscription d'un prêt au cours de l'année 2013 pour 673 000 € ; les intérêts d'emprunt correspondants ont été supportés dans leur globalité qu'à compter de 2014 ;

- des annulations de titres sur exercices antérieurs (+ 80,90 %) : ce poste correspond à l'annulation de factures sur la part assainissement à la suite d'importants dégrèvements sur fuite et de modifications d'index de compteur.

✓ **Répartition des recettes**

Le montant des recettes d'exploitation pour 2014 s'élève à 913 016,57 €, soit une hausse de 13,36 % par rapport à l'année précédente. Cela résulte de l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2013 sur la Section de Fonctionnement 2014 (128 914,47 €).

Les autres recettes de fonctionnement 2014 sont stables par rapport à l'année 2013.

➢ La Section d'Investissement

La Section d'Investissement est excédentaire de 638 866,70 €. Cela résulte d'une baisse des dépenses d'investissement sur l'exercice 2014.

✓ **Répartition des dépenses**

Le montant des dépenses d'équipement s'élève à 494 518,38 € pour 2014, en baisse de 29,96 % par rapport à 2013.

Il convient de noter que sur les 1 471 191,42 € de travaux budgétés, 357 721,85 € ont été réglés en 2014 contre 467 363,96 € au titre de l'exercice précédent. Dans cette enveloppe globale, 461 588,91 € ont fait l'objet d'un report sur l'exercice 2015.

Les travaux réglés pour 357 721,85 € se répartissent de la manière suivante :

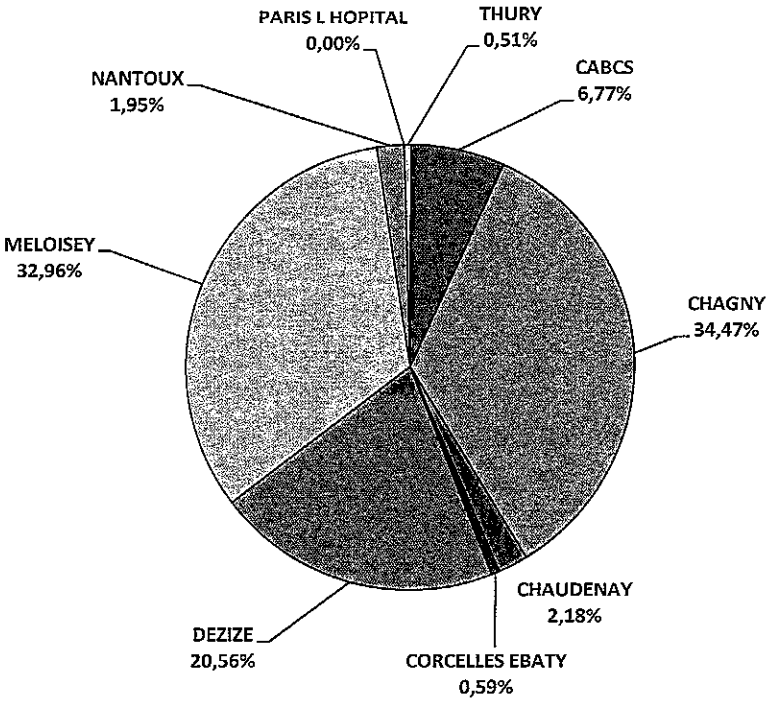

Les travaux concernent principalement les projets suivants :

- CHAGNY : réhabilitation des réseaux rue du NANTIL ;
- DEZIZE-lès-MARANGES : création d'une station d'épuration commune à DEZIZE-lès-MARANGES et SAMPIGNY-lès-MARANGES ;
- MELOISEY : création d'un réseau séparatif Rue sous la VELLE.

Il convient de noter que suite à la souscription d'un nouveau prêt auprès du Crédit Foncier pour 673 000 € au cours de l'année 2013, les frais liés au remboursement d'emprunt ont augmenté de 18,82 %, l'encours n'ayant été supporté que partiellement en 2013.

✓ Répartition des recettes

En 2014, les recettes d'investissement s'élèvent à 1 133 385,08 € en très légère baisse par rapport à 2013 (-1,80 %). Ces recettes se composent de :

- d'un excédent d'investissement 2013 reporté en 2014 pour 448 165,96 €, découlant du prêt souscrit en 2013,
- d'un prêt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts à hauteur de 247 000 € pour le financement de la station d'épuration de DEZIZE-lès-MARANGES,
- des subventions d'investissement pour 177 307,49 € qui sont liées aux travaux de réseaux sur CHAGNY et MELOISEY, ainsi qu'au projet d'assainissement sur DEZIZE-lès-MARANGES.

➔ **BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

❖ *Le résultat de clôture 2014 se présente ainsi :*

	2014	2013
Fonctionnement	- 20 382,30 €	- 4 578,25 €
Investissement	- 270 361,00 €	- 328 243,69 €
Résultat Global	**- 290 743,30 €**	**- 332 821,94 €**

➢ La Section de Fonctionnement

Le déficit de la Section de Fonctionnement 2014 s'élève à 20 382,30 €. Sa dégradation résulte essentiellement de dépenses exceptionnelles liées au remboursement de sommes indument perçues auprès d'usagers concernant le contrôle de leur assainissement autonome (9 163 €) et de la baisse des recettes liées à la redevance pour le contrôle des assainissements non collectifs.

✓ **Répartition des dépenses**

Les dépenses d'exploitation pour 2014 s'élèvent à 53 636 €, en baisse de 42,03 % par rapport à 2013.

Les charges de fonctionnement 2013 sont principalement composées :

- de l'affectation du déficit de fonctionnement 2013 à la Section de Fonctionnement 2014 pour 4 578,25 € (contre 60 429,92 € en 2013) ;
- des frais liés au contrôle de bon fonctionnement et des diagnostics sur les assainissements non collectif à CHEVIGNY-en-VALIERE et MAVILLY-MANDELOT pour 10 440,66 € et des frais liés aux interventions sur les installations dans le quartier de « La MONTAGNE » à BEAUNE pour 2 115,89 € (contre 3 457,38 € en 2013) ;
- des charges de personnel pour 21 896,61 € (stable par rapport à 2013) ;
- des dépenses exceptionnelles pour le remboursement de sommes indûment perçues auprès d'usagers pour 9 163 €.

✓ **Répartition des recettes**

Les dépenses d'exploitation pour 2014 s'élèvent à 33 254 € contre 87 949 € en 2013.

Cette baisse importante résulte :

- de la diminution des produits de la redevance concernant les contrôles des assainissements autonomes et des diagnostics vente (21 750 € en 2014 contre 59 625 € en 2013), ainsi que des contrôles des installations neuves (7 520 € en 2014 contre 8 850 € en 2013) : certaines dépenses encaissées en 2013 concernaient des contrôles réalisés en 2012 ;
- d'une baisse de la prime pour le contrôle des installations ANC versée par l'Agence de l'Eau (1 250 € en 2014 contre 16 740 € en 2013) ; cette prime étant

liée aux contrôles réalisés en N-1, son montant a été plus important en 2013 dès lors que de nombreux contrôles ont été réalisés en 2012.

➢ La Section d'Investissement

Le déficit d'investissement 2014 s'élève à 270 361 €, en baisse de 17,63 % par rapport à 2013.

✓ **Répartition des dépenses**

Les dépenses d'investissement 2014 s'élèvent à 332 703,67 € contre 392 226,61 € en 2013.

Les dépenses 2014 se composent principalement :

- de la reprise du déficit d'investissement 2013 au Budget Primitif 2014 pour 328 243,69 €,
- d'une opération de régularisation sur l'opération « La MONTAGNE » à BEAUNE pour 1 725,98 €,
- des dotations d'amortissement pour 2 734,00 €.

✓ **Répartition des recettes**

Les recettes d'investissement pour 2014 sont de 62 342,67 € contre 63 982,92 € pour 2013.

Ces recettes sont principalement composées d'une subvention versée par le Conseil Général de Côte d'Or pour l'opération de réhabilitation des assainissements autonomes sur AUBIGNY-la-RONCE pour 57 611,11 €.

Il convient de rappeler que le déficit d'investissement récurrent, qui est pour 2014 de 270 361 €, sera à terme comblé par le versement de la subvention du Conseil Général de Côte d'Or qui, par convention signée en 2010 prévoit un versement échelonnée sur 10 ans. Le solde à percevoir au 31 décembre 2014 est de 259 922,86 €.

➔ **BUDGET EAU POTABLE AFFERMAGE**

❖ *Le résultat de clôture 2014 se présente ainsi :*

	2014	2013
Fonctionnement	- 31 631,57 €	83 188,00 €
Investissement	1 012 756,19 €	1 625 502,26 €
Résultat Global	**981 124,62 €**	**1 708 690,26 €**

➢ La Section de Fonctionnement

La Section de Fonctionnement 2014 est déficitaire de 31 631,57 €. Cette dégradation du résultat est liée principalement à une hausse des dépenses d'exploitation avec les intérêts d'emprunt qui sont passés de 40 454,65 € à 112 461,70 € en 2014 et à une stagnation des produits liés à la redevance eau potable.

✓ **Répartition des dépenses**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent en 2014 à 909 805,40 € soit une hausse de 12,42 % par rapport à 2013. Les évolutions marquantes sur l'exercice 2014 concernant les postes suivants :

- diminution du poste « achat d'eau » suite à la construction de la station de traitement de SANTENAY qui a permis au cours de l'année 2014 de ne plus recourir à un syndicat extérieur pour l'approvisionnement en eau de ce territoire (59 076,89 € en 2014 contre 78 214,61 € en 2013) ;

- diminution du poste « sous-traitance » en 2014 liée à des dépenses 2013 pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des délégations de service public sur les communes de BOUZE-lès-BEAUNE, BOUILLAND et ALOXE-CORTON ainsi qu'un avenant à la délégation en cours sur la commune de SANTENAY avec l'intégration de la station de traitement et des communes de DEZIZE-lès-MARANGES et PARIS l'HOPITAL (2 281,90 € en 2014 contre 19 312,41 € en 2013) ;

- intérêts des emprunts : ils passent de 40 454,65 € en 2013 à 112 461,70 € en 2014 ; cette hausse résulte des deux emprunts de 1 727 000 € et 1 005 000 € souscrits respectivement auprès du Crédit Foncier (Taux fixe de 4,12% sur 20 ans) et de la Banque Postale (Taux fixe de 3,75% sur 20 ans) souscrit au cours de l'année 2013 mais dont les charges n'ont été supportées dans leur globalité qu'à compter de 2014.

✓ **Répartition des recettes**

Les recettes de fonctionnement pour 2014 sont de 878173,83 € contre 892 492,94 € en 2013. Elles se composent :

- des produits de la redevance eau potable : pour 2014, elle est de 641 659,34 € contre 599 206,45 € ; cette hausse résulte d'un décalage dans la perception des recettes entre l'année 2013 et 2014 ; les tarifs au cours de cette période n'ont pas évolué ;

- d'une recette exceptionnelle pour 2014 de 27 273 € qui correspond aux pénalités qui ont été appliqués au délégataire de l'eau suite au non respect des termes contractuels sur le rendement des réseaux des communes de BEAUNE, MEURSAULT, ainsi que sur la zone du PAYS BEAUNOIS ;

- de l'affectation du résultat de fonctionnement 2013 en Section de Fonctionnement 2014 pour 83 188 €.

➢ <u>La Section d'Investissement</u>

La Section d'Investissement dégage un excédent de 1 012 756,19 € pour l'année 2014 contre 1 625 502,26 € en 2013.

✓ **Répartition des dépenses**

Les dépenses d'investissement pour 2014, s'élèvent à 1 960 855,54 € contre 3 872 867,41 € en 2013. Cette baisse des dépenses est liée aux postes suivants :

- travaux : 1 316 292,26 € réglés en 2014 contre 3 130 844,24 € l'année précédente ;

- remboursement des emprunts : 210 612,78 € de capital emprunt remboursé sur 2014 (116 636,72 € € en 2013) ; la hausse du remboursement du capital des emprunts résulte des nouveaux prêts souscrits en 2013 pour financer les projets d'investissement réalisés de la période 2012 à 2014 mais qui ont commencé à être supportés dans leur globalité qu'à compter de 2014.

Les travaux réglés pour 1 316 292,26 € se répartissent de la manière suivante :

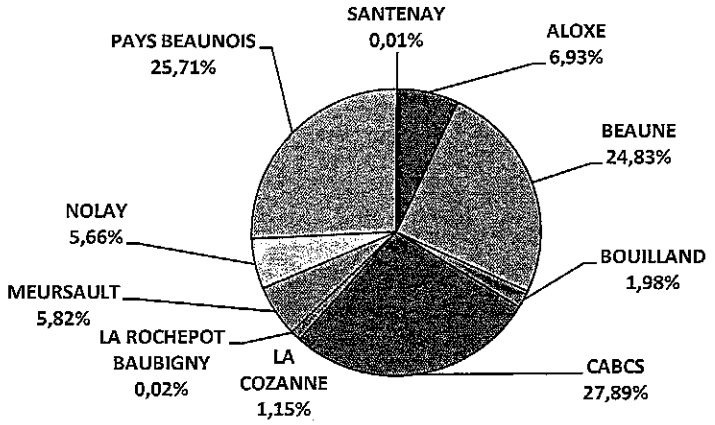

Les travaux concernent principalement les projets suivants :

- renouvellement des branchements plombs sur le territoire affermé,

- BEAUNE : renouvellement du réseau Route de POMMARD,

- Pays Beaunois : renouvellement de réseaux dans les communes de PERNAND-VERGELESSES, MERCEUIL, CORPEAU, MONTAGNY-lès-BEAUNE et LADOIX-SERRIGNY,

- ALOXE CORTON : renouvellement des conduites eau potable en lien avec les travaux assainissement réalisés en 2013 et 2014.

✓ **Répartition des recettes**

Les recettes d'investissement 2014 s'élèvent à 2 973 611,73 € contre 5 498 369,67 € en 2013.

Cette dégradation du résultat résulte:

- des emprunts souscrits en 2013 auprès du Crédit Foncier pour 1 727 000 € (Taux Fixe de 4,12% sur 20 ans) et auprès de la Banque Postale pour 1 005 000 € (Taux fixe de 3,75% sur 20 ans) ; ces prêts vont en outre financer la charge résiduelle de la station de traitement de SANTENAY, l'opération de renouvellement des branchements plombs, la sectorisation, etc.... ; aucun prêt n'a été souscrit en 2014 ;

- des subventions d'équipement perçues en 2014 pour 202 628,63 € contre 772 079,14 € en 2013, cette baisse des aides est liée au fonds concours de la commune de SANTENAY à hauteur de 499 000 € en 2013 pour financer une partie de la station de traitement ; les aides des organismes subventionneurs entre 2013 et 2014 sont stables ; elles concernent pour 2014 principalement les travaux de sectorisation.

➔ **BUDGET EAU POTABLE REGIE**

❖ *Le résultat de clôture 2014 se présente ainsi :*

	2014	2013
Fonctionnement	237 900,63 €	129 622,27 €
Investissement	569 319,91 €	1 017 749,09 €
Résultat Global	**807 220,54 €**	**1 147 371,36 €**

➢ La Section de Fonctionnement

Le résultat de fonctionnement 2014 de 237 900,63 € est en hausse de 83,53 % par rapport à 2013.

✓ **Répartition des dépenses**

Les dépenses d'exploitation pour 2014 s'élèvent à 785 263,03 € contre 733 437,90 € pour 2013 (les postes frais généraux et charges de personnel sont relativement stables sur la période concernée) ; la hausse résulte :

- des intérêts d'emprunt qui sont passés de 59 269,04 € en 2013 à 83 361,96 € pour 2014 ; cette hausse est liée au recours à l'emprunt à hauteur de 2 048 000 € au cours de l'exercice 2013 dont les charges d'intérêts n'ont été supportées dans leur globalité qu'à compter de 2014 ;

- du poste « titres à annuler sur exercice antérieur » qui est passé de 19 845,17 € en 2013 à 52 082,87 € en 2014 ; cette augmentation résulte de l'application de la loi WARSMANN qui autorise les dégrèvements en cas de fuite sur les canalisations d'eau potable après compteur.

✓ **Répartition des recettes**

Les produits de fonctionnement pour 2014 sont de 1 023 163,66 €, en hausse de 18,55 % par rapport à 2013. Cette hausse des recettes se justifient par :

- la mise en place de la tarification progressive au-delà de 120 m3 de consommation au 1er avril 2013 ; cette mesure a pour objectif d'éviter les gaspillages et de contribuer à réduire la consommation d'une ressource qu'il faut gérer avec précaution tout en maintenant le niveau des recettes ; ainsi, sur l'année 2014, les produits de la redevance s'élèvent à 901 612,44 € contre 818 713,46 € en 2013 ; l'évolution de cette recette résulte de la comptabilisation des tarifs progressifs sur neuf mois en 2013 alors que pour 2014, cela a été sur une année complète ;

- de l'affectation du résultat de fonctionnement 2013 en Section de Fonctionnement 2014 pour 103 105,76 €.

➢ La Section d'Investissement

La Section d'Investissement dégage un excédent de 569 319,91 € pour l'année 2014 contre 1 017 749,09 € en 2013. Cette variation résulte du recours à l'emprunt à hauteur de 2 048 000 € au cours de l'année 2013 qui a permis de financer les travaux réalisés sur l'exercice 2014.

✓ **Répartition des dépenses**

Les dépenses d'investissement pour 2014, s'élèvent à 707 754,26 € contre 1 425 006,84 en 2013. Cette importance baisse est liée à l'affectation du déficit d'investissement 2012 en Section d'Investissement 2013 pour 891 836,82 €. ; ce dernier avait été comblé par le biais d'un emprunt en 2013 de 2 048 000 €.

Il convient de noter une augmentation des frais liés au remboursement d'emprunt passant ainsi de 89 161,25 € en 2013 à 123 949,97 € en 2014 ; cette hausse correspond aux deux prêts souscrits auprès du Crédit Mutuel pour 681 000 € (réimputation prêt « ZAC » de 2010 au taux fixe de 3,35% sur 20 ans) et du Crédit Foncier pour 1 367 000 € (Taux fixe de 4,12% sur 20 ans) au cours de l'année 2013 ; le remboursement de l'encours de la dette du prêt Crédit Foncier n'avait été supporté que partiellement en 2013 compte tenu qu'il avait été souscrit en cours d'année.

Il faut souligner que sur les 1 285 997,18 € de travaux budgétés en 2014, 566 447,29 € ont été réglés en 2014 contre 426 506,77 € au titre de l'exercice précédent.

Dans cette enveloppe globale, 222 778,65 € ont fait l'objet d'un report sur l'exercice 2015.

Les travaux réglés pour 566 447,29 € se répartissent de la manière suivante :

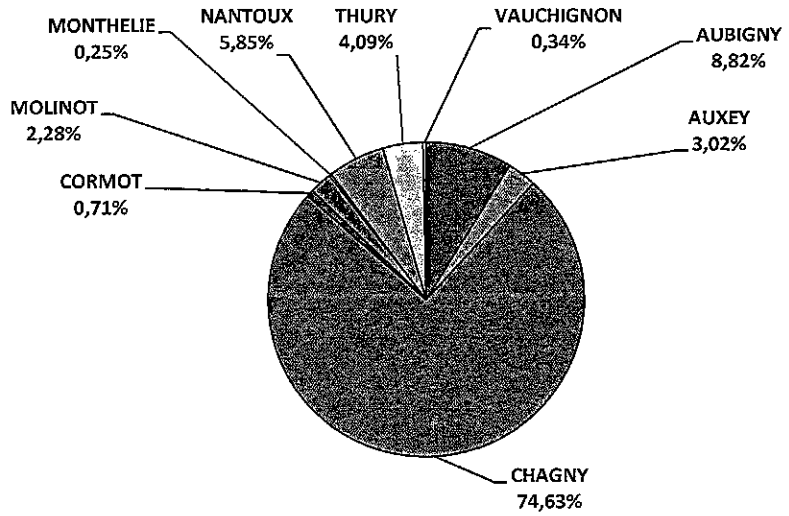

Les travaux concernent principalement les projets suivants :

- AUBIGNY-la-RONCE : renouvellement du réseau – Grande rue,
- AUXEY-DURESSES : traitement des pesticides au Hameau de MELIN,
- CHAGNY : renouvellement des branchements plombs, renouvellement du réseau rue du NANTIL et Chemin des CARRIERES,
- NANTOUX : renouvellement de la conduite d'eau potable – rue LEONARD,
- THURY : installation d'une clôture autour du réservoir du PLESSIS,
- le territoire de la régie des eaux : mise en place d'une télésurveillance sur les installations de traitement.

✓ **Répartition des recettes**

Les recettes d'investissement 2014 s'élèvent à 1 277 074,17 € contre 2 442 755,93 € en 2013. Ces dernières sont principalement constituées en 2014 :

- de l'affectation de l'excédent d'investissement 2013 en Section d'Investissement 2014 pour 1 017 749,09 € ;
- de l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2013 en Section d'Investissement 2014 pour 28 367,12 € ;
- des subventions perçues auprès de l'Agence de l'Eau à hauteur de 72 264,51 € pour le renouvellement de branchements plombs et les renouvellements de réseaux (Quartier de PRESLES et rue BOILLET MARTIN) à CHAGNY.

La variation des recettes d'investissement entre 2013 et 2014 provient des prêts qui avaient été souscrits en 2013 pour un montant global de 2 038 000 €.

➔ **BUDGETS DES ZONES D'ACTIVITES**

- *Les résultats de clôture 2014 se présentent ainsi :*

		2014	2013
ZAC du PRE FLEURY	**Fonctionnement**	0,00 €	0,00 €
	Investissement	-1 274 370,45 €	-1 025 061,82 €
	Résultat Global	**-1 274 370,45 €**	**-1 025 061,82 €**
ZAC des CERISIERES	**Fonctionnement**	491 280,00 €	0,00 €
	Investissement	-1 880 643,29 €	-1 627 885,36 €
	Résultat Global	**-1 389 363,29 €**	**-1 627 885,36 €**
ZAC des TEMPLIERS	**Fonctionnement**	0,00 €	0,00 €
	Investissement	-431,30 €	0,00 €
	Résultat Global	**-431,30 €**	**0,00 €**
ZA de MONTAGNY	**Fonctionnement**	0,00 €	0,00 €
	Investissement	0,00 €	0,00 €
	Résultat Global	**0,00 €**	**0,00 €**

Concernant les ZAC du PRE FLEURY et des CERISIERES, l'accroissement du déficit global entre 2013 et 2014 a deux explications principales :

- l'absence d'emprunt réalisé au cours de l'exercice ;
- des acquisitions foncières et aménagements de terrains à hauteur de 249 308,63 € sur le PRE FLEURY et 252 757,93 € sur les CERISIERES.

D'autre part, il convient d'ajouter qu'en 2014, 18 ha sont maitrisés sur 22 que couvre la zone du PRE FLEURY, et 21 ha sur les 22 que représente la zone des Cerisières, alors que la phase ultime des expropriations est en cours.

****

Au vu des éléments rappelés ci-avant,

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré,
Par 82 Voix Pour et 8 Abstentions,
M. Alain SUGUENOT ayant quitté la séance, ne prend pas part au vote,

- approuve les résultats du Compte Administratif 2014, annexés à la présente délibération,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs de l'exercice.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
pour le PRESIDENT et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

GILLES ATTARD

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération conseil du 30 Mars 2015 : Compte administratif 2014 - Annule et remplace acte 15-161 transmis le 09/04/2015 suite erreur rapport vote

Date de transmission de l'acte :	09/04/2015
Date de réception de l'accusé de réception :	09/04/2015
Numéro de l'acte :	15-161-1 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	021-200006682-20150330-15-161-1-DE
Date de décision :	30/03/2015
Acte transmis par :	Christine BOULIGAUD
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	7. Finances locales 7.1. Decisions budgetaires